

Saint-Léger-sous-Cholet



## ARRÊTÉ N° 2023 – 55

Portant autorisation de vente au déballage

Le Maire de la Commune,

Vu les articles L310-2, L310-5 et L310-6 du Code du Commerce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande présentée le 11 mai 2023 par Madame Patricia TOLAZZI, agissant en qualité de particulier, afin d'organiser une vente au déballage à son domicile au 7 rue du Pré Archer 49280 ST LÉGER SOUS CHOLET,

### Arrête

#### Article 1 :

Madame Patricia TOLAZZI est autorisée à organiser une vente au déballage d'objets personnels et usagés à son domicile situé 7 rue du Pré Archer 49280 ST LÉGER SOUS CHOLET.  
Aucun dépôt ne devra avoir lieu sur le domaine public.

#### Article 2 :

L'autorisation de vente au déballage est accordée du 3 juin 2023 au 4 juin 2023 inclus.

#### Article 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 4 :

■ M. le Directeur Général des Services de la Mairie,  
■ Mme Patricia TOLAZZI,  
■ M. le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de SÈVREMOINE,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Prefecture le 11.05.2023  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 11.05.2023  
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A ST LÉGER SOUS CHOLET, le 16 mai 2023  
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

